

Travailler plus : le patronat en rêve encore

 alternatives-economiques.fr/travailler-plus-patronat-reve/00092735



Le pays n'est même pas encore déconfiné que le patronat pense déjà à nous faire travailler plus. Geoffroy Roux de Bézieux a lancé les hostilités le 10 avril. Dans un entretien au *Figaro*, le président du Medef a dévoilé sa liste de vœux pour le « monde d'après » : moins de congés et de RTT, plus d'heures de travail. On a hâte d'y être.

Les syndicats ont immédiatement mis leur veto et il a fallu que ce soit Xavier Bertrand, ex-ministre du Travail de Nicolas Sarkozy aujourd'hui président des Hauts-de-France, qui rappelle le patron des patrons à la décence. Ce dernier, dans un *mea culpa* à demi-mot sur Europe 1 le 14 avril, a déclaré « le débat clos », du moins jusqu'à septembre.

Le clou planté, il ne restait plus qu'à l'enfoncer. La droite s'y est essayée : le président des Républicains au Sénat, Bruno Retailleau, a suggéré de passer aux 37 heures pendant un an. Puis, les *think tank* libéraux, l'Institut Montaigne et l'Ifrap, ont dégainé leur liste de propositions la semaine dernière.

Au-delà des considérations idéologiques, cette volonté d'augmenter le temps de travail repose sur un argument simple : la production ayant baissé avec le confinement, il suffirait de travailler plus pour rattraper plus vite le niveau d'avant-crise. Dans la pratique, un tel schéma n'est pas applicable.

Le problème, c'est le chômage

Le confinement a obligé hôtels et commerces à fermer, usines et transports à ralentir. L'activité a chuté d'un tiers ces dernières semaines, note l'Insee, voire de moitié si on ne retient que le secteur privé. Puisqu'il y avait moins de produits à acheter, la consommation a parallèlement diminué d'un tiers elle aussi, contraignant les Français à l'épargne : 55 milliards d'euros mis de côté en huit semaines d'après l'OFCE, 80 milliards d'ici l'été, selon Xerfi.

Vient désormais le moment critique, celui de tous les dangers : le déconfinement. Les boutiques rouvrent, les usines rallument les machines. Augmenter le temps de travail pour accélérer le retour à la normale de la production se justifierait s'il y avait une demande effervescente à laquelle répondre, si les carnets de commandes débordaient. Mais cette hypothèse a peu de chance de se réaliser.

D'abord parce qu'une partie de ce qui est perdu l'est définitivement : les Français ne vont pas aller deux fois plus au restaurant, ni acheter les vêtements des collections passées pour rattraper ce qu'ils n'ont pas consommé. Mais surtout, l'économie va en réalité faire face à « *un déficit de la demande, parce que le chômage va augmenter* », pointe Xavier Ragot, président de l'OFCE. L'Observatoire a dénombré 620 000 pertes d'emploi nettes depuis le début du confinement, soit une hausse de 2 points du taux de chômage. Les premières estimations du FMI et de la Commission européenne indiquent qu'il sera au-dessus de 10 % à la fin de l'année.

« Encourager les heures supplémentaires est la dernière chose à faire au contraire cela aggraverait le chômage », Xavier Ragot, OFCE

Cette perspective inquiète les Français. L'enquête de l'Insee du mois d'avril révèle une chute sans précédent de la confiance des ménages (8 points). Ainsi, l'épargne de précaution va se poursuivre. L'institut Rexecode estime qu'il faudra attendre courant 2021 pour que la consommation retrouve 95 % de son niveau de fin 2019 et que l'investissement productif, autre volet de la demande, sera par ailleurs en baisse de 20 % cette année.

Entre cet horizon peu encourageant et le rythme progressif du déconfinement, les entreprises ne sont pas près de retrouver leur pleine capacité de production. Seules 18 % pensent y parvenir à la rentrée de septembre, il faudrait attendre mi-2021 pour que 90 % tournent à plein régime, révèle une enquête d'opinion de Xerfi.

« *Dans un monde comme celui-ci, encourager les heures supplémentaires est la dernière chose à faire*, insiste Xavier Ragot, *au contraire cela aggraverait le chômage.* » Des études ont depuis longtemps démontré, qu'en période de crise, les employeurs préfèrent faire travailler davantage leurs salariés plutôt que d'embaucher, réduisant ainsi les créations d'emploi.

Des exceptions qui confirment la règle

Qu'en pense le gouvernement ? Si au départ, il a semé le trouble sur ses intentions – la secrétaire d'Etat Agnès Pannier-Runacher invitant les Français à « *mettre les bouchées doubles* » après le confinement –, sa position paraît aujourd'hui « *lucide* », répond Bruno Le Maire. « *Le problème n'est pas de faire travailler plus les Français, mais d'arriver à trouver un travail pour chacun* », a affirmé le ministre de l'Economie sur Franceinfo le 23 avril.

Le chef de Bercy ne souhaite rien dévoiler de son plan de relance avant septembre, mais il a néanmoins indiqué qu'il contiendrait des volets de soutien à l'investissement et à la consommation, lors de son audition par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale le 29 avril.

« Quand les deux secteurs moteurs de l'industrie, l'automobile et l'aéronautique, sont mal en point, derrière, le reste ne va pas être écrasé par les cadences », Olivier Passet, Xerfi

Pour autant, Bruno Le Maire ne s'interdit pas de réfléchir à quelques exceptions, notamment autoriser le travail dominical aux coiffeurs débordés en cette sortie de confinement. Sur la question du temps de travail, « *il ne faut pas une règle générale mais être pragmatique* », confirme Emmanuel Jessua, directeur des études de Rexecode. Selon lui, si des secteurs manqueront de clients, d'autres peuvent connaître une surchauffe temporaire, comme l'automobile ou l'électroménager, les ménages ayant reporté leurs achats.

L'ampleur de ce phénomène devrait cependant être très limité, d'après Olivier Passet, directeur de la recherche de Xerfi. L'automobile était déjà en surcapacité avant la crise, et l'aéronautique, étant donné la situation des compagnies aériennes, ne va pas repartir à toute vitesse. Or, « *quand les deux secteurs moteurs de l'industrie sont mal en point, derrière, le reste ne va pas être écrasé par les cadences* », anticipe-t-il.

La loi est déjà assez souple

Quand bien même des secteurs auraient besoin de travailler plus, de nouvelles mesures sont-elles si nécessaires ? « *On pose la question du temps de travail comme si on n'avait pas déjà dans les dispositifs légaux d'aujourd'hui énormément de soupapes pour affronter un scénario de surchauffe* », s'étonne Olivier Passet.

A commencer par le marché du travail et ses contrats courts, qui permettent aux chefs d'entreprise de trouver les bras supplémentaires pendant les périodes de *rush*. Et des bras disponibles, il va y en avoir un paquet. Rien qu'au premier trimestre, l'emploi intérimaire a chuté de 37 %, soit environ 290 000 personnes. Pour limiter l'hémorragie, le gouvernement va autoriser jusqu'au 23 janvier 2021 les renouvellements supplémentaires de CDD. Si cet assouplissement se pérennisait, il risquerait d'alimenter la précarité.

Et puis les rêves du patronat ne sont-ils pas déjà réalité ? Entre la loi El Khomri et les ordonnances Macron, les règles du temps de travail ont largement été flexibilisées ces dernières années, si bien que l'Institut Montaigne lui-même reconnaît dans sa note

publiée mercredi que le « *cadre légal actuel permet déjà de nombreuses souplesses* ».

« On pose la question du temps de travail comme si on n'avait pas déjà dans les dispositifs légaux énormément de soupapes pour affronter un scénario de surchauffe », Olivier Passet, Xerfi

Le *think tank* recommande d'ailleurs le recours aux « accords de performance collective » qui offrent la possibilité « *d'accroître le temps de travail sans augmentation proportionnelle des rémunérations* ». Ce dispositif, qui rencontrait déjà un énorme succès avant la crise sanitaire, est d'autant plus favorable à l'employeur qu'une fois l'accord signé, si un salarié refuse de travailler davantage, il est automatiquement licencié sans bénéficier des protections et de l'accompagnement qui entourent le licenciement économique.

Ces accords permettent aussi d'éviter le « *surcoût* », déploré par l'auteur de la note de l'Institut Montaigne, de l'augmentation du temps de travail, à savoir les majorations des rachats de RTT¹ et des heures supplémentaires. C'est pourquoi il suggère d'en « *différer* » le versement en les basculant en participation ou intéressement, qui sont par définition conditionnés aux résultats ou aux objectifs de l'entreprise, et qui sont moins soumis à cotisations.

Et puis il y a la dette

Faciliter davantage l'augmentation du temps de travail n'est donc pas pertinent aujourd'hui. En revanche, « *à plus long terme, le problème ne sera plus celui de la demande, mais celui de la dette publique* », prévient Xavier Ragot de l'OFCE. « *Il faudra réfléchir collectivement à une forme de réduction de la dette, est-ce que ce sera travailler plus ou taxer plus certains ? C'est un débat politique légitime* », poursuit-il, préférant pour sa part une meilleure taxation des revenus du capital.

Déjà le refrain « *il va falloir faire des efforts* » a retenti depuis Bercy et la Banque de France. Quels efforts ? Relever les impôts, notamment rétablir l'ISF ? Hors de question, répète Gérald Darmanin à longueur d'interview. Le ministre des Comptes publics dit parier sur le retour de la croissance qui, mécaniquement, « *fait des recettes* ».

Et il n'a pas tort. La dette va grimper à 115 % du PIB cette année sous le double effet de la hausse du déficit public et de la baisse du PIB. La France est aujourd'hui en récession, mais elle devrait enregistrer un net rebond en 2021 : la Commission européenne prévoit une croissance de 7,4 %. Si bien que, sans prendre de mesures particulières, « *la dette peut retomber à 110 % du PIB l'année prochaine* », estime Xavier Ragot. Le déficit pourrait même dès 2022 « *repasser dans la zone verte* », en dessous de 3 %, avance pour sa part Olivier Passet. Tout ceci à condition évidemment que la reprise de l'activité se passe sans trop de difficultés.

Pour les deux économistes, la stratégie la plus simple serait de ne pas pratiquer d'ajustement brutal, mais de laisser la dette se réduire progressivement grâce aux faibles taux d'intérêt qui permettent de la stabiliser, voire de la réduire, même en étant en

déficit.

De nouvelles destructions du droit du travail

Le gouvernement va-t-il s'en contenter ? Et si les sacrifices, c'était aux salariés de les faire ? A l'occasion de la publication de la note de l'Institut Montaigne, Bruno Le Maire a de nouveau été interrogé mercredi sur l'idée d'augmenter le temps de travail, lors d'un déplacement dans une librairie. Le ministre a confirmé que ses préoccupations premières restaient la réussite du déconfinement ainsi que de « *limiter les faillites et les licenciements* », mais il a ajouté : « *Après, on peut toujours réfléchir dans des modèles économiques plus lointains : est-ce qu'il faut que le volume global de travail en France augmente ? Sans doute.* »

« On passe d'un pseudo consensualisme sous menace à un autoritarisme assumé », Emmanuel Dockès, juriste

Si les déclarations sont ambiguës, les actes sont en revanche beaucoup plus clairs. « *Après trente années de flexibilisation, les observateurs comme moi pouvaient croire que tout ce qu'il y avait de protecteur dans le droit du travail était détruit* », ironise Emmanuel Dockès, professeur de droit à l'université Paris-Nanterre. « *En lisant les ordonnances Covid-19, j'ai découvert avec surprise qu'il restait encore quelque chose à détruire.* »

Le texte autorise jusqu'au 31 décembre certains secteurs à faire passer la durée de travail hebdomadaire maximale de 48 à 60 heures. Cela n'a rien de nouveau. Les ordonnances loi travail de 2017 le permettaient déjà pour des circonstances exceptionnelles, mais à condition qu'il y ait un accord d'entreprise et une autorisation de l'inspection du travail. Désormais, l'employeur peut s'en passer et décréter unilatéralement l'augmentation du plafond horaire. « *On passe d'un pseudo consensualisme sous menace à un autoritarisme assumé* », résume Emmanuel Dockès.

Seulement, le décret d'application, censé détailler les secteurs concernés, n'est toujours pas paru. L'ordonnance est donc pour l'instant sans effet. « *Mais tout le monde comprend que ces destructions sont attirantes pour les employeurs* », analyse le juriste. Ceci explique, selon lui, « *la montée en force du lobbying patronal pour obtenir la généralisation et la pérennisation de ces dérogations* ».

« *On assiste à une permanence d'une idéologie extrêmement brutale qui donne la priorité au productivisme sur la santé au travail* », dénonce-t-il. En pleine crise sanitaire, c'est le comble.